

Sensibiliser les professionnel.le.s de la Santé et de la Justice de Bretagne aux violences conjugales

Projet financé par la Préfecture de Région
de Bretagne, dans le cadre du Grenelle des
violences conjugales

Côtes-d'Armor

Morbihan

Ille-et-Vilaine

Finistère

Avec le soutien et la collaboration de :

SENSIBILISATION AUX VIOLENCES CONJUGALES :

Comprendre pour mieux agir.

PUBLIC: Professionnel.le.s de la santé (en priorité le personnel des centres hospitaliers) et professionnel.le.s de la justice.

PRÉREQUIS: Aucun

DURÉE: 3H30

COÛT: Projet financé par la Préfecture de Région de Bretagne, dans le cadre du Grenelle contre les violences conjugales

OBJECTIF

Acquérir des connaissances sur les violences conjugales afin d'être en capacité de repérer, d'informer et d'orienter les victimes de violences conjugales.

PROGRAMME

Premier temps : L'ampleur des violences conjugales

Deuxième temps : Définir les violences conjugales

Troisième temps : Stratégies des auteur.e.s et impacts sur les victimes

Quatrième temps : Informer et orienter les victimes de violences conjugales

INTERVENANT.E.S

Cette sensibilisation est animée en binôme par les juristes du réseau des CIDFF de Bretagne

LIEU

La sensibilisation est réalisée en visioconférence via l'outil Zoom

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Connaître les différentes formes de violences conjugales
- Connaître le cycle et le continuum des violences ainsi que les stratégies de l'auteur.e
- Comprendre l'impact et le ressenti sur la victime
- Connaître les principaux dispositifs légaux et juridiques pour protéger les victimes de violences conjugales
- Savoir orienter les victimes vers les partenaires présents sur le territoire

MÉTHODE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, vidéos, quiz
- Remise aux participant.e.s du diaporama présenté lors de la sensibilisation et d'un memento sur les partenaires relais du territoire.

EVALUATION

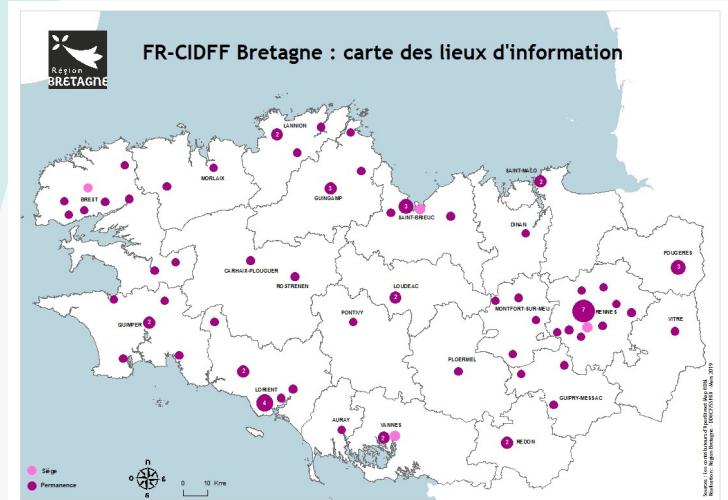
Une évaluation du degré de satisfaction de la sensibilisation sera envoyée aux participant.e.s dans le respect du RGPD.

Présentation du Réseau des CIDFF de la Région Bretagne

Agréés par décret conformément au Code de l'action sociale et de la famille, les Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles sont des associations loi 1901, exerçant une mission d'intérêt général, dont les objectifs sont d'informer les femmes et les familles sur leurs droits ; favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes ; promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes ; et lutter contre les violences sexistes et sexuelles et les stéréotypes sexistes.

En Bretagne, 4 CIDFF couvrent les départements de la région et adhèrent à une Fédération Régionale :

- Le CIDFF des Côtes-D'Armor
 - Le CIDFF du Finistère
 - Le CIDFF d'Ille-et-Vilaine
 - Le CIDFF du Morbihan



Les professionnel·le·s des CIDFF informent, orientent et accompagnent le public – de façon anonyme et gratuite - dans les domaines de l'accès au droit, de la lutte contre les violences sexistes, du soutien à la parentalité, etc.

Observateurs confirmés des problématiques sociétales, les CIDFF sont reconnus pour leur professionnalisme et leur expertise par les services de l'État, les collectivités territoriales et les partenaires locaux.

Dans ce cadre, la Directrice Régionale aux droits des femmes et à l'égalité de Bretagne a souhaité, en collaboration avec l'ARS de Bretagne et le Ministère de la Justice, sensibiliser et former les professionnel·le·s de la Santé et de la Justice afin de lutter contre les violences conjugales ; domaine d'expertise des CIDFF